EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°23-070
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Acte mis en ligne le :	04/07/2023

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 18 Votants : 24

Sans condition de quorum,
car il s'agit d'une 2ème convocation faute de quorum à la 1ère convocation du 22 juin 2023

L'an 2023, le mardi 27 juin à 18h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : (Bonnefamille) ; Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Christian REY (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD (Roche) ; Patrick CASTAING, Brigitte GROIX Valérie MICHA-FRACHON, Joël TERRY (Saint-Georges d'Espéranche) ; (Saint-Just Chaleyssin) ; Christophe BADUFLE, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Daniel ANGONIN, Fabien BICHET, Isabelle BOUQUET, Michel CARLES, Monique DELAY, Vanessa DEVAUX, Julie GASS-VERNAY, Valérie GENDRIN, Ludovic HIRTH, Isabelle HUGOU, Laurence MUCCIARELLI, Murielle MUSTI, Alain NEPLE, André QUEMIN, Régis ROUSSEL, Maryline TASCIOTTI, Alexandra THOMAS, Aurélie VERNAY.

Procurations : Daniel ANGONIN à Patrick ROSET
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Ludovic HIRTH à Bernard JULLIEN
Laurence MUCCIARELLI à Christian REY
Murielle MUSTI à René PORRETTA
Aurélie VERNAY à Bernard COCHARD

SEJOUR CITOYEN JEUNESSE 2023 – GRILLE TARIFAIRE

Classification contrôle de légalité : 7.10

Dans le cadre de la compétence jeunesse communautaire et au sein des espaces « K'fé des Jeunes », les animateurs du service jeunesse ont pour mission d'accompagner les initiatives des adolescents.

Un projet de séjour citoyen a vu le jour, à partir des envies exprimées par un groupe de jeunes, avec pour objectifs de :

- Développer la citoyenneté des jeunes, leurs connaissances sur la démocratie ainsi que leurs connaissances sur le fonctionnement des différentes institutions. Des rencontres avec des institutions publiques sont programmées et correspondent à une action citoyenne.
- Séjourner 3 jours à Paris pour visiter des lieux symboliques de la démocratie et de l'engagement citoyen.

Une part du séjour est financée par le jeune via l'action citoyenne effectuée en amont du départ, soit 80 euros, et une participation est demandée à la famille.

Il convient de fixer le montant de la participation famille du territoire et hors territoire, selon le quotient familial.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER la grille tarifaire du « séjour citoyen jeunesse 2023 », comme ci-après :

			Fratrie – 10%	
Quotient Familial	Sans Action Citoyenne	Avec Action Citoyenne	Sans Action Citoyenne	Avec Action Citoyenne
< 610	225	145	203	123
610 à 903	245	165	221	141
903 à 1350	265	185	239	159
> 1350	285	205	256	176

+ 20 % pour les adolescents hors territoire.

- D'AUTORISER les régisseurs à encaisser les sommes relatives aux inscriptions.
- D'AUTORISER le président à signer tous les documents en relation avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	